



Angoulême, le 18 avril 2016

N/réf : MH/1604

Objet : COMMUNIQUE

Projet de LGV Poitiers/Limoges : **terminus** au Conseil d'État

Par sa décision en date du 15 avril 2016, le Conseil d'État valide les analyses faites par les associations et les collectivités qui ont demandé l'annulation du Décret de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 10 janvier 2015. Ce projet de LGV était un non sens écologique, social et économique. Non financé, le dossier présenté par le porteur du projet condamnait les lignes historiques qui desservent les territoires, saccageait une biodiversité irremplaçable, falsifiait ses prévisions de trafic par des chiffres non étayés. C'est le sens de la décision du Conseil d'État et il est regrettable qu'une DUP ait été publiée dans ces conditions.

La confédération FNE Sud-Ouest Atlantique est satisfaite de cette décision et félicite Limousin Nature Environnement, Poitou Charentes Nature et la Coordination des Riverains Impactés(CRI) qui a regroupé les associations pour ce recours. Leur clairvoyance et leur détermination est un exemple pour tous ceux qui revendiquent une participation citoyenne responsable.

FNE Sud-Ouest Atlantique souhaite que l'intérêt général, sous tous ses aspects, soit effectivement pris en compte dans tous les projets d'aménagement du territoire dans notre nouvelle région ALPC.

Les projets de LGV Bordeaux Dax et Bordeaux Toulouse, ruineux pour la collectivité et dévastateurs pour les milieux naturels, toujours en préparation malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête publique et alors qu'aucun projet cohérent de mobilité durable au service de tous n'a été élaboré, sont à l'opposé de ce souhait.

**France Nature Environnement
Sud-Ouest Atlantique**

Contacts presse :

- Jean-Louis Jollivet : 05 49 51 13 04 / 06 81 04 42 34
- Daniel Delestre : 06 81 16 43 23
- Michel Galliot : 06 45 04 9248